

Dans ce cas, on y va par taille décroissante. C'est un problème de recherche. Là, cela ne veut dire pas dire qu'il n'y a pas de publication, cela veut dire qu'il y en a zéro où il y aurait ENSMM seul qui paraîtrait dans les coauteurs.

Ce qui veut dire que s'il y en a, elles sont probablement enregistrées comme UBFC avec la mention ENSMM. Mais il y en a sûrement !

Mme Belleneger.- Merci.

M. El Naboulsi.- Je profite de la présence des VP des universités pour poser une question. Quel est l'avenir, maintenant, des universités, individuellement, qui ne sont plus des universités.

M. Dereux.- Ce n'est donc pas une question pour moi.

M. El Naboulsi.- Vous avez peut-être aussi avez opinion là-dessus, parce que c'est très important. Maintenant qu'UBFC est devenue une université, les universités membres fondateurs ne sont plus des universités.

M. Dereux.- Vous voulez dire qu'elles n'en ont plus que le nom ?

M. El Naboulsi.- Tout à fait.

M. Dereux.- La question que vous posez, c'est en fait le fond des questions que pose le jury.

M. El Naboulsi.- Il y a certes le jury, mais il y a aussi les étudiants, les enseignants-chercheurs, le personnels. Ce sont des milliers de personnes qui sont concernées par cela.

M. Daussy.- Il me semble que dire que ce sont plus des universités est un peu excessif, c'est à dire qu'il y a une question d'affichage à l'égard du jury dans le cadre d'UBFC parce qu'on a effectivement transféré la compétence de délivrance du doctorat à UBFC. Et c'est vrai que dans les critères qui sont retenus pour qualifier un établissement d'enseignement supérieur comme université, il y a le fait de délivrer le doctorat.

On a transféré cette compétence. Maintenant, les établissements membres d'UBFC restent tout de même des universités en tant que telles. C'est-à-dire qu'il faut faire une distinction entre cette terminologie officielle qu'on utilise ici, dans le cadre du jury, à l'égard de l'EUA, etc. de la réalité du terrain qui fait que nous restons tout de même des universités établissements d'enseignement supérieur.

C'est vrai que si on s'en tient à la définition *stricto sensu*, l'université, c'est UBFC dont les établissements membres sont une partie de cette université fédérale. Je roi qu'il faut l'entendre de cette façon.

Nous ne sommes donc pas véritablement dépossédés de la délivrance du grade, on délègue la délivrance du grade à la dimension fédérale de cette université. C'est un choix qui est fait de façon stratégique, c'est-à-dire qu'il s'agit d'essayer d'obtenir cette visibilité, cette présence dans les classement qui n'est pas simplement une coquetterie.

Je vais prendre un petit exemple pour essayer d'illustrer l'importance de l'inscription dans les classements internationaux. On parlait du doctorat tout à l'heure. Certaines grandes

universités comme Oxford ou Cambridge, lorsqu'un de nos collègues veut encadrer une thèse, on peut avoir un co-encadrement de thèse, une cotutelle de thèse avec un collègue d'une grande université. Ces universités très bien classées refusent les cotutelles avec les universités qui n'apparaissent pas dans les classements.

De plus en plus de candidats, à l'échelle mondiale, au doctorat ne veulent plus s'inscrire dans des universités qui ne figurent pas dans ces classements.

Pour nous, il y a donc un véritable enjeu qui n'est pas simplement le fait d'être visible, c'est aussi de permettre le développement de l'activité de recherche et d'encadrement doctoral à une échelle internationale pour nos chercheurs et enseignants-chercheurs. C'est pour cela que nous nous mettons dans cette dynamique, outre le fait que nous espérons pouvoir obtenir la prolongation du projet I-SITE.

Je pense qu'il faut voir ce transfert non pas comme une perte parce que ce sera le voir de manière négative, mais comme un affichage en quelque sorte qui nous permet de continuer à exister sur le plan international pour nos chercheurs et nos unités de recherche. Je le verrais plutôt comme cela et pas comme une dépossession.

Après, chacun le vit d'une manière plus ou moins différente. On s'appelle toujours université de Franche-Comté et université de Bourgogne, cela ne change rien. Il n'y a pas de transformation de la vitrine.

M. Chamagne. - Merci Hugues.

Pascal Neige a aussi demandé la parole.

M. Neige. - Merci Didier. Hugues m'a devancé et a tout dit. Je n'ai pas grand-chose à ajouter. Peut-être un petit point qui est qu'il ne vous a pas échappé que dans la construction de notre système fédéral, un consensus est fait pour ne pas faire bouger les ressources humaines. Donc effectivement, dans une considération très stricte d'une université, nous n'avons plus les doctorats à UB, UFC et UTBM, on pourrait donc considérer qu'on ne l'est plus, mais on a tout de même les emplois, en termes d'enseignants-chercheurs, de personnels support, etc. C'est donc le consensus trouvé pour un système fédéral, comme Hugues l'a rappelé, pour être visible à l'international.

Aller plus loin serait une fusion, cela s'appelle ainsi. Et ce serait difficile pour continuer à respecter les différents territoires de la Bourgogne-Franche-Comté avec des implantations assez variées sur le territoire, implantations pour lesquelles le système fédéral semble relativement bien construit pour respecter l'ensemble de ces territoires.

Pour l'instant, on en est là. Je ne sais pas si l'avenir nous donnera raison ou tort et s'il y aura des modifications. Pour l'instant, ce que nous essayons de construire, c'est un système confédéral en tirant le meilleur de chacun des établissements.

M. Chamagne. - Merci Pascal.

Y a-t-il d'autres questions ou remarques à ce sujet ?

M. Dereux. - Par rapport à la remarque de Hugues sur l'exclusion de partenariats par certaines universités, ce n'est pas celles d'Oxford et de Cambridge qui font cela. Des universités américaines le font également et même de pays qui devraient *a priori* être bienveillants avec nous, comme le Canada, sont entrés dans cette logique-là.

J'ai plusieurs exemples, au laboratoire ICB de partenariats, y compris avec le Canada francophone, qui avortent et ce n'est pas parce que les professeurs ne veulent pas, c'est leur

hiérarchie qui ne signera pas. Ceci alors qu'a priori le Québec est plutôt bienveillant avec nous.

M. Chamagne. - Merci. Y a-t-il d'autres remarques ?

M. Barakat. - Vous parlez de fédéralisme ou de confédéralisme, etc. C'est un discours qui commence à dater un peu, depuis près d'une dizaine d'années aujourd'hui au niveau de la ComUE.

A votre avis, est-ce que ce discours est encore audible par le jury international ?

Je pense que le jury international a eu plusieurs versions, plusieurs discours. Il a entendu beaucoup de chose. Est-ce que, à votre avis, dans le dernier entretien, ce discours est encore audible ou pas du tout ?

M. Dereux. - Ils ont bien sûr écouté. Ils ont posé beaucoup de questions pour essayer de bien cerner le problème. On a évidemment insisté exactement sur ce que Pascal a rappelé, c'est-à-dire qu'il y a plusieurs raisons, il y a notamment celle qui est liée à une garantie sur la répartition des emplois par territoire. C'est l'une des raisons essentielles.

Il a aussi été rappelé qu'à l'échelle de la région, vu les distances, vu l'ampleur de la tâche, ce n'est pas avec le budget I-SITE de 8,5 millions par an qu'on va arriver à faire une telle fusion. L'Etat ne met pas non plus le budget qu'il faut pour qu'on y arrive.

Je vous rappelle – et je l'ai moi-même aussi rappelé au jury – que le schéma directeur du numérique pour faire converger toutes nos applications informatiques à travers les membres de la ComUE, faire le *hardware* nécessaire pour que tout cela fonctionne le mieux possible est évalué à 32 millions, c'est-à-dire quasiment les quatre années de subvention I-SITE.

Aurions-nous dû faire cela plutôt que d'essayer de lancer des actions qui permettent aux gens de se connaître, de s'approprier, de travailler ensemble ? J'ai posé la gestion au jury et ils n'ont pas essayé de me répondre. Mais je crois qu'ils ne se rendaient pas compte non plus que les crédits qui sont mis en face pour réaliser une telle opération ne sont tout simplement pas là.

Même si on voulait faire une fusion, je crois qu'il faudrait autre chose, comme moyens, pour y arriver. Ce n'est pas possible uniquement avec ces crédits I-SITE qui, en plus, sont fléchés sur certains types d'actions. Parce que je vous rappelle qu'il y a un règlement financier. Les crédits RITM BFC sont aussi fléchés, etc. Finalement, tous les crédits sont fléchés. On ne peut donc pas le faire. Il faudrait davantage de moyens pour y arriver, c'est sûr.

Tous ces points ont été rappelés. Est-ce qu'ils vont les entendre ? Vous aurez la réponse la semaine prochaine ou dans 15 jours. Comprenez bien que j'espère qu'ils les ont entendus, sinon je ne me serais pas battu aussi longtemps sur ce dossier. Maintenant, il est clair que cela aurait été plus simple si on était arrivé devant le jury avec UBFC qui apparaissait dans le classement de Leiden, par exemple, et uB et UFC qui n'apparaissent pas. Il est clair que cela aurait complété la très bonne impression que l'on donne en disant que c'est UBFC seule, il n'y a plus ni uB, ni UFC.

Il est fait que si on avait pu mener à bien cette action au niveau des classements, cela aurait été davantage convaincant. Il faut le reconnaître. Il est vrai que le fait ne pas apparaître dans les classements n'est pas une bonne chose. Je parle des classements qui servent de référence au PIA. Tant l'uB que l'UFC apparaissent dans d'autres classements, mais le PIA n'en considère que deux, Shanghai et Leiden. Les autres, c'est juste à titre informatif, mais ils ne pèsent pas lourd dans les débats.

J'espère évidemment que ce sera oui. Ils ont passé beaucoup de temps, avec beaucoup

de questions là-dessus. On leur a montré les limites, y compris ce que je viens de vous dire, les limites de demander d'aller plus loin à budget constant, ce qui n'est tout simplement pas raisonnable.

M. Chamagne. - Merci Alain. Y a-t-il d'autres remarques ou questions ? (*Néant*).
Merci pour ce point, Alain.
Je propose de passer point suivant, avec Maxime Jacquot.

- Masters UBFC : Organisation de l'année universitaire 2021/2022 : fiches filières/MCC/calendrier universitaire

M. Jacquot. - Je n'ai pas prévu de présentation particulière. Je vais commenter les trois rapports que j'ai à présenter.

Le premier rapport qu'il s'agit de présenter pour échange/débat, orientations et avis est sur les masters UBFC afin de préparer l'organisation de l'année universitaire à venir 2021-2022.

Dans ce rapport, il vous est rappelé la liste des formations de master en anglais à UBFC : neuf parcours sous cinq mentions accréditées à partir 2017 et il y a encore sept parcours, sept mentions qui ont été accrédités dans la dernière vague, en 2019.

Vous avez des tableaux qui récapitulent tout cela à la page suivante.

Je signale qu'il y a parfois des changements de responsable de formation. Un petit cadre en rouge indique, par exemple pour le master CompuPhys, que le futur responsable de la formation du parcours de master sera Julien Montillaud. Ce sont les éléments dont nous avons besoin.

Ceci récapitule l'ensemble de l'offre de formation masters à UBFC, en récapitulant aussi les établissements opérateurs qui ont la gestion administrative de ces masters. Je le signale car ce sera important pour un petit point de changement par rapport au fonctionnement habituel des masters UBFC.

Je continue à dérouler le rapport.

Pour la préparation de l'année universitaire, le conseil académique doit valider un certain nombre d'éléments, notamment liés aux fiches filières et aux modalités de contrôle des connaissances relatives aux différents parcours sur l'année M1 et M2 pour l'ouverture 2021-2022.

Il s'agit aussi de valider le référentiel commun des études qui sera adopté pour les MCC de ces masters, le calendrier, l'organisation de l'année, les vacances, ce qu'on appelle les suspensions de cours, ainsi que les points d'inscription à acter pour l'année à venir.

Chaque fiche filière est rappelée dans les annexes, je ne vais pas les commenter. C'est un document qui fait 185 pages. Vous avez donc tous les éléments pour tous ces masters décrits par mention, par cours, établissement porteur, co-porteur et les modifications qui ont pu être annotées sur chacune des fiches filière sur le M1, le M2. Quand vous avez une modification, c'est signifié par rapport à M1/M2 et quand il n'y en a pas, il est bien indiqué qu'il n'y a pas eu de modification particulière.

Pour les modalités de contrôle des connaissances et référentiel des études, il y a un petit changement qui provient du travail qui est en train de se finaliser sur l'accord cadre de master. On a évoqué tout à l'heure la convention cadre pour le doctorat, mais la convention cadre master UBFC est aussi en cours de finalisation. C'est aussi un document qui était, comme l'a rappelé Philippe Lutz, en souffrance depuis deux ou trois ans, sur lequel nous avons

retravaillé avec la nouvelle équipe en pôle fonctionnel formation sur ce semestre, donc depuis janvier. Elle est finalisée et devrait aboutir pour signature avec tous les établissements pour la rentrée 2021-2022. Il y a certain nombre d'effets qui vont nous permettre de clarifier certaines procédures. Le rapport que je présenterai après est l'une des conséquences des réflexions qui ont eu lieu autour de cette convention cadre master.

Il y a aussi un petit changement par rapport au référentiel des études qui est commun pour les établissements, il s'applique au niveau de chaque parcours en fonction de l'établissement opérateur. C'est un peu technique, mais j'attire votre attention là-dessus.

Jusqu'à maintenant, on appliquait un référentiel des études qui était par mention. Quand nous avons une mention de master opérée sur différents établissements, par exemple UFC et uB, on prenait le référentiel des études qui était plus favorable à l'étudiant. La DGESIP nous autorise maintenant, suite à des évolutions qui ont eu lieu ces dernières années, à avoir un traitement au niveau des parcours de master. Donc à partir de la rentrée, ce sera le référentiel et le règlement des études de l'établissement opérateur du parcours qui s'appliquera au sein de la mention. Ce ne sera pas géré par mention, mais par parcours.

Ceux qui ont des masters en charge doivent mieux comprendre ce que je dis.

Les MCC sont soumises aux instances, elles seront présentées aussi aux différentes instances. Pour UBFC, ce sera au sein du conseil académique et pour délibération au sein du CA.

Elles seront ensuite transmises aux établissements opérateurs le premier mois de l'année universitaire de façon à ce que les établissements puissent aussi avoir ce niveau d'information car les cours se réalisent dans leurs locaux, avec des enseignants-chercheurs, etc., de ces établissements. Il y a donc la nécessité d'avoir une bonne continuité entre les décisions prises au niveau d'UBFC et la mise en œuvre sur chaque campus.

Voilà pour ces petites informations.

Nous devons aussi valider les calendriers universitaires et les dates de suspension.

Vous avez pour information et pour prendre connaissance le document, avec les jours de rentrée par master et au niveau des différents sites, les périodes de cours selon les semestres et la fin de présence obligatoire des étudiants et de publication des résultats. Tout est détaillé sur les deux tableaux que je suis en train de balayer rapidement. Je fais juste une présentation rapide, je ne vais pas commenter chaque ligne.

Vous avez aussi les périodes de vacances qui vous sont rappelées, qui dépendent parfois de certains établissements, qui sont précisées à nouveau pour chaque parcours, chaque année de master.

Le dernier point concerne les droits d'inscription et les modalités de traitement à UBFC pour l'année à venir. Vous sont rappelés des choses assez standards sur les droits de scolarité qui sont appliqués et qui sont obligatoires. Ils peuvent faire l'objet d'exonération sous des conditions en fonction de la stratégie de l'établissement et de ce qu'on aura voté en conseil d'administration, que ce soit sur des exonérations partielles ou complètes, en fonction de la provenance des étudiants, qu'ils soient français ou étrangers.

Ce sont des choses qu'on rappelle ici et que l'on présente y compris pour les traitements des demandes d'exonération jusqu'aux exonérations de droits d'inscription dans le cadre des accords de coopération.

Je rappelle aussi que dans le cadre d'un accord institutionnalisé, il faut, si dans l'accord était prévu une exonération, il faut le présenter au niveau des services compétents et des instances de l'établissement à chaque fois.

La délibération : « Il est demandé au Conseil académique de bien vouloir donner un

avis sur :

- Les fiches filières et modalités de contrôle des connaissances (MCC), relatives aux parcours M1 et/ou M2 ouverts à la rentrée 2021-2022 (annexe 1) ;
- Le référentiel commun des études qui sera adopté par UBFC pour les MCC de ces masters ;
- Le calendrier universitaire : organisation de l'année universitaire et dates de suspensions des cours (tableaux 2 du présent rapport) ;
- Les droits d'inscription et modalités de traitement UBFC pour l'année universitaire 2021-2022. »

Pour les remarques, commentaires, demandes de précision, je suis à votre disposition.

M. Chamagne.- Merci Maxime. J'ouvre le débat. Est-ce que vous avez des questions, des remarques ? Pas question, pas de remarque. Tout est donc clair.
C'est un avis et pas une délibération.

M. Jacquot.- Ce qui veut donc dire que l'avis est positif.

M. Chamagne.- Oui, l'avis est positif.
Merci pour ce premier dossier. Il y en a trois. Je te laisse passer au deuxième.

- Masters UBFC : Modalités de traitement des demandes de formation en formation continue et en apprentissage

M. Jacquot.- Cette fois-ci, c'est un effet connexe aux masters UBFC pour les modalités de traitement des demandes de formation en formation continue et en apprentissage pour les masters UBFC. C'est pareil, c'est pour échange/débat, orientations et avis.

Il y a un petit rappel/historique et de contexte sur ce point, à savoir que quand nous avons mis en place des masters à UBFC, ils avaient été travaillés, anticipés sur le volet contrat de professionnalisation. C'est-à-dire que l'alternance était possible sur les masters UBFC en contrat de professionnalisation et on avait rien cadré sur l'apprentissage. Sachant que l'apprentissage relève de la formation initiale, en contrat d'apprentissage, et que le contrat de professionnalisation est plutôt lié à la formation continue, c'est pour cela que les deux intitulés coexistent. Formation continue et formation initiale, ce ne sont pas les mêmes publics, ce sont donc des choses qu'il s'agit de bien préciser quand il s'agit de les mettre au niveau d'UBFC.

Un travail a donc été fait avec les établissements, notamment avec uB et UFC, mais ont aussi été mis dans la boucle AgroSup au niveau du pôle fonctionnel formations UBFC pour traiter de ces points.

Le résultat de ces échanges et discussions et les évolutions qui ont pu avoir lieu vous sont rappelées ici, entre ce qui avait été initié en 2019 avec les vice-présidents de l'époque chargés de la formation continue et ensuite les retours qui avaient eu lieu au niveau de certains responsables de master en 2020 qui voulaient ouvrir à l'apprentissage certains de leurs parcours de master. Nous avons repris ce travail en 2021, ce premier semestre, dans le cadre de la finalisation de la convention cadre des masters UBFC.

Certains principes ont été rappelés et précisés dans le rapport. Ce qui veut dire que les masters en anglais d'UBFC sont accessibles en formation continue pour tout ou partie de la

formation et certains s'ouvrent à l'apprentissage.

Le principe qui est retenu concernant le service en charge de la formation continue, c'est l'établissement opérateur principal, sauf si une disposition particulière a été décidée dans le cadre d'une convention propre entre deux établissements membres. A ce moment-là, quelque chose est à clarifier entre ces deux établissements. UBFC est l'établissement qui délivre et on peut avoir deux établissements membres qui opèrent sur un master, AgroSup et uB par exemple. A ce moment-là, s'il y a des choses à organiser, cela fait l'objet d'un traitement particulier et d'une disposition particulière dans une convention entre ces deux établissements.

L'établissement qui est inscrit l'alternant dans le parcours de master en anglais assure la gestion de l'apprentissage. Et on revient sur les règles de ces établissements.

On est resté sur le principe d'une harmonisation des tarifs pour la formation continue. Ceci vous est rappelé ici, avec une fourchette de 16 à 19 € pour le coût horaire. Ensuite, quelques dispositifs vous sont rappelés, notamment pour la mise en œuvre des tarifs pour la VAE et pour ceux appliqués par l'établissement porteur concernant l'apprentis.

Je passe au dernier point que nous avons décidé de simplifier, dans une logique de simplification. Il avait été proposé, à l'origine, qu'il y ait un reversement de 10 % sur ces actions à UBFC, sachant que l'UBFC, pour l'instant, reverse des sommes *via* les PIA à ces masters. On trouvait que la lourdeur et la légèreté du flux financier que cela pouvait représenter sur ces 10 % justifiaient qu'on s'en affranchisse à ce stade.

La proposition a donc été de ne pas reconduire le fait qu'il y ait un prélèvement de 10 % sur ces opérations de formation continue et autres à UBFC, sachant que nous reversons déjà dans l'autre sens, donc d'UBFC aux établissements membres, *via* notamment les conventions de reversement I-SITE des masters en anglais, mais aussi avec les Graduate Schools. Il semblait donc un peu ambigu d'avoir des transferts de fonds dans les deux sens pour le moment. Dans une phase transitoire, nous avons donc décidé de supprimer cette disposition.

La délibération : « Il est demandé au Conseil académique de bien vouloir donner un avis sur les Modalités de traitement des demandes de formation, en formation continue et en apprentissage, dans le cadre des masters UBFC. »

Vous avez en annexe le circuit de la gestion des masters UBFC en termes de formation continue et en apprentissage qui sont rappelés, avec les services *ad hoc* quand vous êtes dans le cadre d'une formation continue, dans le cadre de l'apprentissage avec la prise en charge par les CFA correspondant de chaque établissement et les finalités, ainsi qu'un certain nombre de documents de référence qui permettront de se lier à cette mise en œuvre.

Vous avez dans la dernière fiche les principes généraux, tarifs et procédures à suivre qui vous sont détaillés dans chacun des cas, en accord bien sûr avec les services *ad hoc* des établissements membres.

Je pense qu'il est assez essentiel pour nos étudiants que tout cela soit bien clarifié.

Il y a des demandes de responsables de master pour cette rentrée et il n'y avait pas de cadre à l'heure actuelle pour ces masters. Il est donc très important pour nous d'avoir quelque chose de bien formalisé pour cette rentrée 202.

Je vois qu'il y a une question de Pierre Andreolletti.

M. Andreolletti. - J'ai une question par rapport aux contrats de professionnalisation. Là, vous présentez la formation continue et l'apprentissage, sachant que l'alternance peut se faire sous deux types de contrat, soit en apprentissage, soit en contrat de professionnalisation sans forcément être en formation continue.

M. Jacquot.- Le contrat de professionnalisation peut relever de la formation continue, pour faire simple. Par contre, un contrat d'apprentissage, c'est de la formation initiale.

M. Andreolleti.- Ok. Mais chez nous, nous avons des étudiants en contrat de professionnalisation, mais qui sont en formation initiale dans des masters. Du coup, cela n'apparaît pas.

M. Jacquot.- Le contrat de professionnalisation, on le fait déjà et c'est effectivement acté. Après, il y a des histoires de vocabulaire, mais on le fait déjà, je suis d'accord, et ce n'est celui qui pose problème. A partir du moment où l'étudiant reçoit un diplôme universitaire à l'issue de sa formation, on est bien en formation initiale. Alors que la formation continue est un complément de formation sur des publics potentiellement un peu plus âgés et on n'est pas obligé de délivrer un diplôme. C'est là la différence.

On est en train de compléter le panorama des possibilités et de cadrer, y compris pour le volet formation continue.

M. Andreolleti.- D'accord.

M. Jacquot.- Il y a déjà des contrats d'apprentissage qui tournent dans les masters d'UBFC, on sait le faire et cela relève en partie de la formation continue.

M. Andreolleti.- Merci.

M. Chamagne.- Y a-t-il une autre question ou remarque ? Non.
Ce qui veut dire que l'avis est également positif puisqu'il n'y a pas de souci particulier.
Merci, Maxime, pour ce deuxième rapport. Il en reste un.

- Plateforme UBFC Alumni : le bilan d'une année

M. Jacquot.- Il s'agit d'une information. C'est un bilan sur la plateforme Alumni, notamment avec la chargée des relations Alumni, Chloé Combet, qui fait un formidable travail consistant à récapituler les actions menées cette année et depuis 2020 sur la plateforme Alumni.

Nous avons eu l'occasion de présenter cela au CAC cette année. Là, c'est vraiment le rapport de synthèse, je vais donc éviter les redites et vous donner un certain nombre d'éléments de contexte et de périmètre de cette plateforme. Je pense qu'il est assez intéressant de remettre cela en perspective par rapport à un certain nombre d'objectifs et de jalons qu'on s'était donné, notamment sur le projet I-SITE BFC et des projets PIA qui en découlent, qui sont liés fortement à I-SITE.

Dans notre objectif de rayonnement international et d'internationalisation et de valorisation des diplômes comme doctorat et master, suite la présentation de Philippe Lutz qui a rappelé mal d'actions qui sont menées au niveau de la mission doctorale, et aussi dans une perspective d'insertion professionnelle et de poursuite d'études, UBFC a porté et a développé, depuis 2020, un réseau Alumni grâce à une plateforme.

Les estimations pour nos diplômés depuis le moment où nous avons eu des doctorants et des masters diplômés par UBFC montrent que ce réseau d'anciens pourrait déjà se monter à environ 4 000 individus, 3 950 pour être précis. Il nous semblait donc dommage de perdre ce

lien avec ces anciens diplômés, ceci de façon à pouvoir déployer et continuer à garder un lien avec tous ces étudiants ou personnes qui sont passées par nos formations à l'UBFC.

Le réseau Alumni est un jalon du projet I-SITE. Alain Dereux ne devrait pas me contredire. Des financements ont été fléchés par I-SITE encore cette année, mais aussi les années précédentes, pour accompagner la mise en œuvre et la mise en place de cette plateforme Alumni et des personnes qui en sont en charge.

Cette plateforme Alumni nous permet de travailler aussi sur le sentiment d'appartenance à UBFC, d'engendrer une visibilité externe d'UBFC, de renforcer les réseautages professionnels avec ses membres et aussi à l'international, sachant que la plateforme existe maintenant en français et en anglais.

Il y a aussi d'autres possibilités qui en découlent :

- Travailler le parrainage entre nos anciens élèves étudiants en cursus avec les étudiants actuellement dans nos cursus.

- C'est aussi un outil de communication et d'organisation d'événement. Philippe Lutz a rappelé ce qu'on avait déjà présenté précédemment sur les Afterwork qui ont été organisés. On a ce relais d'information aussi sur la plateforme Alumni.

- On a aussi la possibilité d'avoir des intervenants pour ces événements qui se retrouvent à travers cette plateforme et qui permettent de mettre les personnes en contact.

- En plus, nous avons accès à un certain nombre de statistiques et d'éléments de suivi pour nos diplômés d'année en année.

Pour ce qui est du cadrage, le démarrage et la mise en œuvre remonte à 2020 avec un périmètre qui est celui des diplômés d'UBFC entre le doctorat et le master. Vous retrouvez ici les chiffres indiqués par Philippe Lutz pour le doctorat. À cela s'ajoutent les diplômés de master UBFC.

On est sur un potentiel de déjà diplômés en 2021 de 4 000 étudiants et d'un renouvellement d'à peu près un millier d'étudiants nouveaux par an. Nous avons à peu près 330 doctorants qui sortent chaque année et à peu près 500 masters par an potentiellement. C'est donc un peu plus de 1 000 étudiants.

Ensuite, on peut compléter ces anciens étudiants à la communauté, sachant qu'il y a l'arrivée des Graduate Schools qui relèvent aussi d'une dynamique de transformation et d'agglomération d'une offre de formation à UBFC. Sur le périmètre de la Graduate School dans le cadre du projet EUR, donc sur la première Graduate School, la plus ancienne, on est sur 400 étudiants supplémentaires avec des masters qui relèvent des établissements membres qui ne sont pas uniquement ceux d'UBFC, mais ceux qui en relèvent.

Il y a aussi une dimension sur les étudiants entrepreneurs portés par PEPITE UBFC qui représentent encore un certain nombre d'étudiants que l'on pourrait aussi cibler à travers cette plateforme.

Vous avez un certain nombre d'éléments pour Alumni, avec ce que cela permet en termes de réseautage, sur une dimension professionnelle, pluridisciplinaire, sur du local et de l'international. Cela peut aussi être un très bon relais en matière d'embauches, de stages, de possibilités de recrutements et pour développer ces collaborations.

Pour rappel, des profils peuvent être spécifiés sur la plateforme. On peut être doctorant ou docteur, ancien ou actuel. Idem, diplômé de master ou actuel étudiant en master. On peut y arriver en termes de recruteur, entreprise, unité de recherche, donc labo partenaire, structure et les personnes qui sont les amis du réseau sur un périmètre académique ou autre.

La plateforme permet une inscription en autonomie, c'est-à-dire que chaque membre peut demander à s'inscrire et à créer son compte. Il y a ensuite tout un processus qui est bien

expliqué.

Les objectifs et outils vous sont rappelés. Vous avez des chiffres en termes d'articles publiés, d'agenda, d'offre d'emplois. Vous avez tout ce qui a été recensé ou actualisé à juin 2021.

En termes de comptes actifs, on a tous les mois 200 membres en plus. On est à peu près à 1 200 membres actuellement, on était à 1 000 il y a un mois à peine. Ce qui veut dire qu'il y a une bonne activité, essentiellement portée par les doctorants, c'est-à-dire pas les docteurs. C'est-à-dire qu'avec nos diplômés et anciens étudiants, il y a encore un travail à faire pour les repeler afin qu'ils s'inscrivent sur la plateforme.

Avec 740 doctorants inscrits, ce n'est pas la moitié mais pas loin des étudiants inscrits en doctorat actuellement qui sont sur la plateforme Alumni. Je trouve donc que c'est une belle réussite. C'est aussi assez intéressant au niveau des étudiants de master puisque nous en avons 159 avec à peu près 450 masters à UBFC. Ce sont des chiffres qui sont tout de même significatifs par rapport à la communauté d'étudiants que nous avons.

Après, vous avez des schémas statistiques qui ont été faits d'un point vue accès et activités sur la plateforme sur une année, entre 2020 et 2021, qui propose de regarder à quel moment les personnes vont se connecter, en fonction de l'actualité et du déroulé de l'année académique. Ce qui peut être lié à une inscription, à certains événements organisés ou à des périodes de recherche de stage, etc. Vous avez tout cela au niveau des annexes de ce rapport.

On voit que l'on peut aussi regarder l'activité en ciblant les activités des diplômés étudiants, doctorants, docteurs, ainsi de suite. Il y a aussi un suivi de la statistique de connexion qui montre qu'il y a des périodes où l'activité est plus forte, ce qui nous permet de suivre tout cela et d'analyser le pourquoi des choses.

Le taux de connexion est aussi intéressant, essentiellement porté par le fait qu'il y ait beaucoup de docteurs et de doctorants dans la plateforme Alumni.

Il y a une étude sur le profil des utilisateurs, femmes-hommes, tranche d'âge, nationalité. Ce qui permet tout de même de relever un certain nombre d'indicateurs qui sont précieux pour nous et aussi de voir les offres, le type d'entreprise qui participe et quels sont les types d'offres qui sont proposées par les partenaires en termes de stage, de CDD, de contrats, de CDI et d'offres en termes de postdoc, contrat doctoral ou thèse.

Vous avez ici l'état d'avancement de la plateforme avec un calendrier d'actions qui a déjà été annoncé pour 2020 sur le déploiement et puis un certain nombre de recensements de données qui vous sont rappelées ici. Vous avez une deuxième partie des actions menées sur 2021 pour ce premier semestre, de janvier à juin.

Vous avez l'importation des nouveaux étudiants. J'y reviendrai un peu après parce que l'inscription automatisée des étudiants pose question, notamment en termes de RGPD. Ce sont des choses qui ne sont pas faciles à traiter et nous sommes vigilants là-dessus, même si le prestataire sait gérer cela. Un travail est donc en cours et il y a des campagnes où on invite les étudiants à activer leur compte et à se connecter.

Il y a un certain nombre d'action presse, de News Letter, d'actions au niveau des réseaux sociaux. J'ai souligné la mise en place des événements carrière donc Philippe Lutz a parlé. Je n'insiste pas, mais ce sont exactement les mêmes événements qui se retrouvent relayés entre le site de la mission doctorale et la plateforme Alumni. Vous avez déjà entendu parler de tout cela, je n'y reviens pas.

Toutes ces actions ont été menées sur une année, du 20 mai 2020 au 20 mai 2021, ce qui démontre une sacrée activité de transformation pour cette action en un temps très court, avec un travail que je trouve assez remarquable.

On essaie d'élargir la plateforme aux étudiants des Graduate Schools, d'abord EIPHI avec plus de 400 étudiants, qui pourraient être augmentés avec les étudiants entrepreneurs de l'action PEPITE. Ce qui interroge encore parce qu'on a du transfert de données-étudiants entre établissements qui s'occupent de certaines de ces formations à l'uB et à l'UFC. Nous avons interrogé les services juridiques pour les données RGPD. Ce qui pose souci, ce n'est pas trop que nous ayons des étudiants des autres établissements qui s'inscrivent sur la plateforme Alumni, c'est le fait de faire un transfert automatisé de ces données parce que nous avons un sous-prestataire. Je vous passe les détails techniques. Il y aura des solutions, mais peut-être pas sur un transfert automatisé et direct des listes d'étudiants sur la plateforme Alumni concernant certaines filières qui seraient dans les établissements membres.

Un travail est fait aussi sur l'identité graphique et visuelle pour UBFC Alumni, il continue à être réalisé en accord avec le service Com d'UBFC, avec Valentine Jeannin et une agence de graphistes indépendants pour travailler sur toutes ces identités et générer un certain nombre de visuels, de bandeaux et de plaquettes pour s'adresser aux entreprises, aux professionnels et ainsi de suite.

Vous avez les actions pour la rentrée 2021-2022, le résultat du travail sur l'identité graphique, la création de la charte graphique, des plaquettes qui seront envoyées aux entreprises, une intégration des nouveaux entrants dans le périmètre des Graduate Schools, des événements-carrière qui vont continuer, qui ont été initiés et présentés, mais qui vont se prolonger sur l'année à venir, des événements en lien avec le dispositif PEPITE et des événements qui vont consister à mettre en place des réseaux de rencontres, en présentiel ou en hybride. On hésite encore à ne parler que de présentiel.

Un certain nombre de contenus seront proposés, ainsi que des outils qui vont s'associer et venir étoffer cette plateforme.

La notion d'ambassadeur peut aussi être déployée, ainsi que de prospection au niveau du monde socio-économique.

Une chose apparaît tout à la fin, elle ne ressort pas tellement, mais elle pourrait transformer beaucoup le quotidien de nos Scolarités, avec les difficultés rencontrées récemment, c'est que cette plateforme pourrait héberger assez rapidement une digitalisation et un suivi des conventions de stage de tous les étudiants concernés par les masters UBFC, mais aussi par des financements recherche hébergés à UBFC. Je vous assure que nous avons eu beaucoup de difficultés à gérer les conventions de stage, notamment avec le Covid où il fallait faire des avenants. Là, on aurait une solution complètement digitalisée, y compris avec le circuit de signatures qui pourrait être complètement simplifié. Ce qui serait un gain pour les services, tout d'abord celui des étudiants pour pouvoir leur générer des conventions de stage en temps et en heure et de façon assez souple, contrairement à ce qu'on est capable de faire maintenant, avec des circuits de signatures assez compliqués, sur des documents qui se perdent et qui interrogent parfois beaucoup les Scolarités qui sont en train d'opérer les filières dans les différents sites.

Je crois que je vais m'arrêter là. Je pouvais faire plus long, mais je me suis contenu.

M. Chamagne.- Merci Maxime. J'ouvre le débat. Avez-vous des questions, des remarques sur cet avant-dernier rapport ? *(Néant)*.

Tu ne l'as peut-être pas entendu, mais notre collègue te félicite, dans la salle, ainsi que l'équipe.

M. Jacquot.- Je félicite surtout les équipes qui ont travaillé, avec Chloé Combet, pour

cette action.

Pour finir, une personne en plus sera recrutée à la rentrée. Elle a déjà été identifiée et recrutée, elle démarrera au 1^{er} septembre pour venir renforcer cette action. On a un équivalent temps plein qui arrivera donc à la rentrée pour renforcer cette action Alumni à UBFC.

Je vous remercie.

M. Chamagne.- Merci, Maxime, pour ton intervention sur ces trois rapports. Je vous propose de passer au dernier rapport avant les questions diverses.

- Point d'information sur les statuts UBFC

M. Chamagne.- Lors du dernier CAc, un certain nombre d'élus avaient souhaité qu'un point soit fait sur les statuts. Nous avons le plaisir d'avoir le président Dominique Grevey. Il va donc nous faire un point puisqu'il en a discuté très largement en CA, ainsi qu'en conseil des membres et c'est le plus à même pour vous faire ce point.

M. Grevey.- Merci pour votre invitation.

Je vais présenter trois pages de préambule qui me paraissent importantes, tout d'abord expliquer quel est le processus pour cette évolution des statuts.

Nous avons un accompagnement régulier par la DGESIP, au ministère, qui fait le lien avec les directions qui sont concernées du ministère de l'Enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation, mais également avec les autres ministères qui sont Bercy et le ministère de l'Agriculture puisque nous avons, dans notre système, AgroSup qui en dépend également.

Le projet de décret se prépare en même temps que les statuts sont en cours de constitution. Ce projet de décret sera validé par le conseil d'administration. Auparavant, il devra passer en comité technique d'UBFC pour avis sur le projet de texte. Nous l'avons déjà présenté deux fois, avec un vote en conseil des membres avec un avis favorable nécessaire à la majorité des deux tiers. Là, *a priori* il n'y aura pas de souci. Et puis une délibération à la majorité absolue des administrateurs en exercice au CA d'UBFC.

Nous avons prévu de faire cela le 27 mai, sauf que le ministère qui fait un accompagnement régulier mais pas forcément rapide nous a répondu hier sur les projets que nous avons proposés. Il propose quelques amendements à faire dans les statuts. Ils avaient la version depuis le mois de mars et nous avons eu la réponse mi-juin. Je vous laisse donc constater la vitesse à laquelle on peut avancer.

Ensuite, ces projets seront soumis à avis du CNESER et du CNESERA pour le ministère de l'Agriculture.

Quatre ministères seront cosignataires du décret. A partir du moment où on a dépassé le CA d'UBFC, il faut compter entre 8 à 10 mois pour la promulgation des nouveaux statuts. Je pense donc que nous serons prêts aux alentours de mi-2022 pour les nouveaux statuts.

Pourquoi des nouveaux statuts ?

Tout d'abord, cela nous a été demandé de façon à essayer de faire en sorte de créer une convergence d'intérêts entre UBFC et ses établissements membres. C'est ce que j'ai appelé ici pudiquement « créer une communauté d'intérêts entre les établissements ».

Il nous faut également en profiter pour essayer d'améliorer le sentiment d'appartenance, la fluidité d'action, la visibilité de l'ESR régional et puis renforcer les

compétences d'UBFC. Tout cela pourquoi ? Parce que l'ambition pour le site est d'être identifié comme un site universitaire qui compte au niveau français et au niveau international, qui adresse des défis scientifiques et sociétaux qui définissent ce que la Ministre appelle « sa signature ». Nous avons donc les trois axes I-SITE et potentiellement un quatrième. Nos VP recherche sont en train de travailler avec des collègues de sciences humaines et sociales pour essayer de faire émerger quelque chose.

Et nous avons la volonté de mettre en avant le lien formation, recherche, innovation pédagogique et la qualité d'accueil des étudiants et des personnels. Nous sommes un petit site et ce sont des éléments qui ne sont pas anodins.

Nous voulons également apparaître comme un acteur économique de notre territoire.

Sur la *slide* suivante une précision est donnée sur le positionnement d'UBFC qui permettra de comprendre votre discussion de tout à l'heure concernant le doctorat. En fait, UBFC est au service du déploiement des politiques qui sont portées collectivement, ce qui veut dire qu'UBFC, le niveau confédéral, doit être vu comme la maison commune de l'ensemble des établissements. En fait, les établissements ne perdent rien, mais mettent ensemble un certain nombre de choses pour être plus forts.

Bien entendu, UBFC doit être le porte-étendard de l'enseignement supérieur et de la recherche régional, notamment à l'international.

La loi de 2013 dit que le regroupement est chef de file pour la coordination de l'offre de formation, la stratégie de recherche et le transfert en région.

Ces éléments sont très importants parce qu'ils conditionnent un peu le reste.

Dans le propos qui n'est plus le préambule, je vais vous parler de compétences, de conditions pour être membre, de communauté d'intérêts et de sentiment d'appartenance.

Je vais commencer par les compétences, en essayant d'être assez rapide.

Nous avons profité de cette révision des statuts pour renforcer les compétences propres, c'est-à-dire qui ont été transférées à UBFC, c'est-à-dire celles qu'UBFC porte pour l'ensemble des partenaires. Là, on est sur la recherche. C'est-à-dire sur les cursus master-recherche-doctorat, ce qu'on appelle les Graduate Schools et puis sur l'internationalisation, c'est-à-dire les relations internationales du côté des axes I-SITE.

On a également renforcé les compétences coordonnées dans toute une série de domaines comme la vie étudiante, promotion sociale et situation de handicap, culture, numérique, relations internationales, communication, offre de formation, entrepreneuriat étudiant, etc. On retrouve aussi les relations internationales I-SITE. UBFC est amené à coordonner l'ensemble de la politique des relations internationales pour le site, mais à piloter les relations internationales autour des axes I-SITE. Voilà pour les compétences.

Je passe ensuite aux conditions pour être membre.

Nous avons rajouté quelques conditions pour que les établissements puissent être membres, notamment d'intégrer UBFC en tant que tutelle des unités de recherche, d'avoir transféré le doctorat à UBFC, de faire porter les projets ANR, les PIA, de bien signer les articles scientifiques, d'appliquer le principe du double sceau, double logo et de la double signature sur tous les diplômes. Ce qui fait qu'UBFC signera à terme les licences des établissements, mais les établissements dans lesquels le doctorat va s'opérer signeront également les diplômes de doctorat, ce qui n'est pas le cas aujourd'hui.

Et puis de mobiliser au travers d'une convention de moyens entre les établissements membres d'UBFC les ressources humaines et financières qui contribueront à l'exercice des compétences d'UBFC, en sachant que les gens travaillent bien entendu dans leur bureau au sein de leur établissement membre, etc.

Ce sont là des conditions qui permettent de fixer le cadre et de pouvoir travailler de façon très explicite.

Nous avons ensuite parler de la communauté d'intérêts et parler un peu de gouvernance.

Pour créer cette communauté d'intérêts, nous avons essayé de faire un petit schéma en disant que nous avons les établissements membres, le niveau confédéral qui est UBFC et que nous sommes tous UBFC. C'est un élément important.

Les établissements membres, notamment le conseil des membres, c'est-à-dire les chefs des établissements, vont indiquer quelles sont les politiques, quels sont les enjeux partagés, les objectifs à atteindre.

Ensuite, les stratégies partagées seront définies dans le cadre des travaux du conseil d'administration et du CAC d'UBFC. Le bureau d'UBFC mettra en place les plans d'action stratégiques qui permettront de répondre aux attentes des établissements puisque nous sommes la maison commune et nous répondons aux attentes des établissements.

Puis nous ferons un rapport d'activité, nous discuterons des perspectives devant les conseils d'administration des établissements. Ce qui permettra de créer une porosité complète et d'assumer que les attentes des établissements et les actions d'UBFC soient bien coordonnées.

Sur la *slide* d'après, vous avez quelques détails sur cette gouvernance. Je vais passer assez vite sur le deuxième point. On dit qu'UBFC est dirigé par un président, assisté d'un bureau pour la mise en œuvre des plans d'action en réponse aux attentes des établissements membres.

Le point que je voulais signaler est le suivant : le président est élu sur proposition du conseil des membres par le conseil d'administration. C'est-à-dire que le président va passer un oral devant le conseil des membres et s'il est compatible, il sera proposé au conseil d'administration.

C'est une étape supplémentaire qu'on a essayé de rajouter de façon à nous assurer que le président d'UBFC n'aurait pas des envies qui soient orthogonales à celles des établissements membres qui feraient que l'on retomberait dans des problématiques de gouvernance qu'on a connues par le passé. Il faut donc vraiment que l'on fasse en sorte que les planètes soient unies.

Sur la vue suivante, vous avez le renouvellement des conseils. Dans le même esprit, je vais vous parler tout d'abord des personnels. Chaque établissements va voter pour ses représentants. Les élections des représentants dans l'établissement 1 se passeront le même jour pour les conseils de l'établissement 1 et d'UBFC sur la base de listes coordonnées.

Une liste va présenter des candidats dans l'établissement et présentera en même temps une liste pour UBFC.

Le remplacement des administrateurs d'UBFC se fera lors du renouvellement des conseils des établissements membres. On a essayé de faire en sorte qu'il y ait une diminution du nombre de membres dans les conseils. Je reviendrai sur ce point plus loin.

Au niveau des usagers, le système est un peu différent. Les usagers sont les étudiants qui suivent une formation au sein d'UBFC ou au sein d'un établissement membre. Ils vont créer des listes qui seront communes à tous les établissements, comme c'était le cas aujourd'hui, et leur mandat sera de 2 ans. Il y aura donc un renouvellement des usagers tous les 2 ans.

Un exemple concernant le renouvellement du conseil d'administration. Aujourd'hui, nous avons 45 membres. Nous nous sommes beaucoup questionnés pour savoir s'il fallait diminuer le nombre d'administrateurs, d'ailleurs comme c'était demandé par le ministère, qui était poussé par le fameux jury international I-SITE. Nous avons refusé parce que nous avons considéré que c'était diminuer de trop la représentativité au sein d'UBFC. Nous allons donc proposer quelque chose qui de 44 membres, plutôt que 45.

En revanche, nous avons bien diminué le CAC puisqu'aujourd'hui, il est de près de 80 personnes et nous allons passer à 48. Nous proposons qu'il fonctionne également en commission plénière, en conseil plénier ou bien en commission formation vie étudiante et recherche, avec des représentants tels qu'ils sont ici. En sachant que conseil des affaires académiques pourra être consulté sur les modalités de coordination de l'offre de formation et de la stratégie de recherche et de transfert, le schéma directeur de la vie étudiante et de promotion sociale, la demande d'accréditation pour les masters recherche et les doctorats, le contrat de site.

Il pourra faire des propositions – et c'est là où nous attendons des choses intéressantes – sur tout sujet d'intérêt commun pour les établissements. C'est-à-dire qu'il pourra s'emparer, s'auto-saisir d'un sujet pour discuter et faire des propositions.

Ensuite, il pourra travailler en commission pour proposer des sujets un peu plus spécifique. Ce sera peut-être le conseil plénier qui décidera de faire porter des sujets aux commissions ou pas. Nous avons mis quelques exemples, mais ce n'est pas exhaustif.

Je vous parlais du sentiment d'appartenance. Nous avons décidé de faire en sorte qu'il y ait une double affiliation, à UBFC et à un établissement membre, pour les étudiants, c'est-à-dire que quand un étudiant s'inscrit à l'ENSMM, par exemple, il sera également étudiant d'UBFC. Et lorsqu'il aura son diplôme, il aura le double sceau, double logo, double signature sur tous les diplômes. C'est un premier élément qui ne pose pas de difficulté.

Ensuite, nous avons essayé de faire la même chose au niveau des personnels, sauf que c'est beaucoup plus compliqué. Nous n'y sommes pas arrivés. Nous avons donc travaillé sur le fait de pouvoir avoir délégation de signature du président d'UBFC aux personnels qui sont dans les établissements et qui ont besoins d'avoir une délégation de signature pour améliorer la fluidité d'action. Là, on, va travailler et on va y arriver.

Nous allons également essayer de créer une porosité entre les services supports-soutiens à l'UBFC des établissements membres, faire en sorte que chacun prenne sa part dans la réalisation des actions qui sont des actions au profit des équipes des établissements. Là, c'est pareil, il s'agit de mettre en place tout le processus qui permettra de réussir à travailler intelligemment et en faisant en sorte que les chefs de service, voire les services d'UBFC ou des établissements membres se parlent plus et réussissent à coopérer de façon plus fluide.

Et puis consolidation de l'ensemble des personnels pour l'intégration dans les classements internationaux puisqu'on a vu que ces classements étaient de première importance. Nous l'avons fait dans le cadre de la labellisation par l'EUA dont vous a parlé Alain Dereux. On a fait la consolidation de l'ensemble des personnels du site, donc à peu près 8 800 personnels sous la bannière UBFC. C'est de cette façon qu'UBFC est vu maintenant au niveau européen.

On est sur le principe d'un siège partagé entre Besançon et Dijon, sachant que cela veut dire qu'il y a une répartition des services supports-soutiens d'UBFC entre Besançon et Dijon sans mobilité imposée. On a deux adresses. On a une alternance des assemblées, une présence de la gouvernance sur les deux sites.

Le dernier *slide* est quelque chose d'important, c'est la signature scientifique d'UBFC, mais vous en avez parlé.

La consolidation des classements à l'échelle du site ; vous en avez également parlé.

La coordination de la politique de relations internationales à l'échelle du site ; vous en avez parlé juste avant.

Voilà une présentation un peu rapide, j'en conviens, mais je crois que Didier Chamagne souhaite que je revienne lorsque les statuts seront complètement finalisés pour vous faire une présentation plus complète.

M. Chamagne.- Merci.

M. Rauch.- J'ai une question pour Monsieur Grevey.

Si je me rappelle bien, dans le rapport qu'avait fait l'IGAENR, il était écrit qu'il n'était pas raisonnable que le conseil des membres établisse l'ordre du jour du conseil d'administration.

En fait, quand je vois les statuts sur la page 3 ou 4, il semblerait que dans la version fédérale, c'est le conseil d'administration qui était prévu comme étant l'administrateur d'UBFC et finalement, là, c'est le conseil des membres qui est le pré-administrateur avant le conseil d'administration. Est-ce que c'est ce que cela veut dire ?

M. Grevey.- Non. Ce n'est pas cela du tout. On dit qu'on est dans un système confédéral, ce qui veut dire que les établissements décident de porter collectivement un certain nombre de choses. Le conseil des membres dit ce qu'il veut porter collectivement au conseil d'administration d'UBFC, donne les orientations qu'il entend avoir et on prévoit d'avoir une interaction entre le conseil des membres et le conseil d'administration qui soit au moins annuelle, justement pour parler, pour échanger sur les attendus qu'ont les établissements.

Ensuite, le conseil d'administration élabore la stratégie, décide des actions qu'il va falloir mettre e place, etc., de façon complètement autonome. C'est-à-dire que le conseil des membres n'intervient pas pour préparer le conseil d'administration.

Je ne sais pas si j'ai été clair.

M. Rauch.- Oui, j'ai compris. Par contre, l'histoire du président qui doit d'abord faire un oral devant le conseil des membres, puis ensuite devant le conseil d'administration, cela veut bien dire que c'est finalement le conseil des membres qui va décider du président, donc de sa compatibilité avec la présidence et puis finalement ce sera le conseil d'administration qui pourra l'élire.

Est-ce que c'est ce que cela veut dire ?

M. Grevey.- Oui, sauf que le conseil d'administration peut décider de ne pas élire les personnes qui sont proposées et, dans ce cadre, il faut relancer le processus. C'est à dire qu'il faut qu'il y ait de nouveaux candidats qui se présentent et qu'ils soient compatible au départ avec les établissements, puis élu par UBFC.

M. Rauch.- Qu'est-ce que cela veut dire en termes de temporalité ? Cela veut dire qu'il y aura des élections qui vont désigner un candidat ou une liste, ensuite cette liste passe devant le conseil des membres et si jamais le conseil des membres la valide, elle passe devant le conseil d'administration ?

M. Grevey.- Non. Ce qu'il faut savoir, c'est que pour le président d'université, on élit des listes. Habituellement, c'est la tête de liste qui se présente à la présidence des établissements. En fait, c'est une habitude parce que n'importe quel membre de la communauté universitaire peut se présenter. C'est-à-dire que quelqu'un qui n'est pas forcément sur une liste peut se présenter. Aujourd'hui, dans les textes, c'est comme cela.

On prend donc ce système, en disant que n'importe qui peut se présenter et passer tout d'abord devant le conseil des membres et ensuite devant le conseil d'administration.

M. Rauch.- « N'importe qui », j'imagine qu'il y a des conditions, qu'il faut être

catégorie A, rang A, etc.

M. Grevey.- Oui, en respectant les conditions qui vont bien, mais cela peut être n'importe quel collègue qui remplit les conditions du monde universitaire de Bourgogne-Franche-Comté.

M. Rauch.- D'accord. Merci.

M. Chamagne.- Y a-t-il d'autres questions ou remarques ?

Mme Lankarani.- J'ai une question, mais sans doute une confirmation. Concernant le conseil des affaires académiques, c'est donc finalement cette dénomination qui a été choisie pour les statuts et non pas la commission des affaires académiques. A un moment donné, il était question que cette dénomination change.

J'ai vu dans les *slides* qu'il était bien indiqué « conseil académique ».

M. Grevey.- Il n'y avait pas de mauvaise intention. Comme on avait parlé de travailler avec des commissions, on avait gardé le mot « commission ». Il y a eu une remarque lorsque nous en avons parlé en conseil d'administration, on est donc revenu sur notion de conseil.

Mme Lankarani.- D'accord. Parce qu'il y avait effectivement des doublons incohérents dans les statuts précédents, tantôt c'était commission, tantôt c'était conseil. Cela a donc été rectifié. Merci.

M. Grevey.- Oui, tout à fait.

M. Chamagne.- Merci. Y a-t-il d'autres points ou remarques ? *A priori* non. Merci, Dominique, pour cet exposé.

M. Grevey.- Merci à vous.

M. Chamagne.- Nous aurons l'occasion d'en reparler lorsque tout sera validé définitivement.

Il nous reste à passer aux gestions diverses.

- Questions diverses

M. Chamagne.- J'ai juste un petit point d'information à vous donner.

Comme vous le savez, c'est le dernier CAC de l'année université. On se retrouvera le 16 septembre pour le prochain CAC, en espérant que nous serons dans des conditions sanitaires qui nous permettront d'être en présentiel. Pour l'instant, il est trop tôt pour le dire, même si la tendance est plutôt positive. Mais on ne va pas se réjouir trop vite puisqu'on ne sait jamais ce qui peut se passer durant cette période estivale.

Je voulais vous donner un autre petit point d'information qui me semble important. Au sein d'UBFC, comme vous le savez il y a différents vice-présidents, donc une vice-présidente communication qui travaille aussi sur l'attractivité du site au sens large. A partir de là, nous

avons lancé un petit groupe de travail au sein pour commencer à réfléchir à tout ce qui concerne l'attractivité au sens large.

Il nous a semblé important, en bureau, de lancer ce débat également au sein des différents conseils, à savoir le conseil d'administration, mais aussi le conseil académique. Je pense donc qu'en septembre, lors du prochain CAC, le premier de la prochaine année universitaire, je demanderai à Maryse Graner, vice-présidente en charge de la Com, de venir nous présenter ce dossier, peut-être aussi avec un intervenant extérieur. On verra si c'est possible.

On lancera donc ce chantier au sein du CAC, donc au sein du CA, mais aussi au sein du CAC et on essaiera de constituer un petit groupe de travail à ce sujet.

Ce groupe de travail pour être une partie ou pourra être la commission recherche et la commission formation avec, à l'intérieur de ces deux commissions, un certain nombre de collègues qui auront envie de se réunir autour d'un groupe de travail sur l'attractivité.

Je vous donne juste cette information ; nous aurons l'occasion d'en reparler puisque c'est un vaste chantier concernant l'attractivité. Cela ne se traitera pas en deux minutes, ce sera même un chantier sur le court-moyen terme puisque nous ne réglerons pas cela en deux CAC. Ce sera un travail en profondeur, avec différents ateliers. Nous en reparlerons donc plus spécifiquement lors de ce CAC de la rentrée.

Je vous donnais juste cette information car j'ai tenu à ce que les élus du conseil académique participent activement à cette notion d'attractivité au sein d'un groupe de travail. Nous en débattons donc lors du CAC du 16 septembre.

J'en ai fini avec les questions diverses, mais vous avez peut-être une ou plusieurs. J'ouvre le débat et je vous passe la parole si vous souhaitez intervenir.

Mme Roudaut. - J'avais posé une question à Dominique dans le *Tchat*. Je voulais savoir si les CA des établissements membres doivent s'exprimer sur les changements de statut ou pas.

M. Grevey. - En toute rigueur, ils n'ont pas à voter les nouveaux statuts. En revanche, je crois que tous les chefs d'établissement vont présenter les projets dans leur conseil d'administration parce que cela me semble la moindre des choses.

Mme Roudaut. - Merci.

Parce qu'en fait, il y avait une question. On s'est posé la question l'autre jour en discutant en réunion des VP RI. Dans les changements de statuts concernant les accords internationaux, on a vu qu'il y avait des copies d'écran de ce qui avait été présenté en conseil des membres. On voulait donc savoir s'il y avait moyen, dans les établissements, d'en savoir plus pour, savoir ce qui a été exprimé. On avait une question sur les relations internationales, mais on n'avait pas le document original.

M. Grevey. - Pour l'instant, les statuts ne sont pas complètement finalisés, on ne les a donc pas diffusés largement. Les chefs d'établissement en disposent bien entendu puisqu'ils participaient à la commission des statuts.

Les éléments que Paul Alibert a dû vous faire passer, c'est la totalité de ce qui est écrit concernant les relations internationales.

Mme Roudaut. - Il partageait son écran, il ne nous a pas donné de document et comme

nos présidents ou DG ne nous ont rien transmis, je voulais savoir s'il y avait un document quelque part. Mais je demanderai à mon directeur.

M. Grevey.- Oui. Sinon, je peux dire à Paul qu'il vous transmette les éléments.

Mme Roudaut.- Merci.

M. Piat.- Je fais suite à la question de Gaëlle. Quand Paul nous a montré des extraits concernant les relations internationales, il a été dit – comme vous l'avez rappelé – qu'UBFC prenait en charge tout ce qui était lié aux axes de l'I-SITE. On se posait une question. L'ENSMM est totalement intégrée dans l'axe 1, ce qui veut dire que toutes les conventions, accord-cadre ou affaires doivent passer par UBFC ou est-ce que, si ce sont des choses entre écoles, on peut avoir des accords-cadres qui soit au niveau de l'ENSMM et pas d'UBFC ?

M. Grevey.- Les accords stratégiques doivent tous être signé par UBFC. Il n'est pas dit que l'ENSMM ne peut pas signer.

Après, il y aura bien entendu des accords qui ne vont concerner que l'ENSMM, sur des affaires de formation par exemple et, dans ce cas, l'ENSMM pourra bien sûr travailler seule. L'esprit est d'être plus fort ensemble. Après, il faut mesurer.

M. Chamagne.- Merci.

M. Rauch.- Est-ce que vous avez montré le projet de statuts au jury I-SITE est est-ce que cela les a rassurés ? Est-ce que cela avait une importance pour eux ?

M. Grevey.- On leur a passé les projets de statuts pour qu'ils aient une bonne connaissance de la chose, en sachant que le ministère leur a rappelé que la fusion n'était pas la seule voix qu'il attendait. Ils ont donc bien entendu.

Ceux qui les titillait le plus, c'est que ce n'était pas UBFC qui apparaissait seule dans les relations internationales. C'était l'élément le plus compliqué à comprendre pour eux. On fabrique l'université qui doit être le porte-étendard à l'international et ce n'est pas la seule qui apparaît. C'était un peu compliqué. On leur a expliqué que c'était autour des axes différenciants, tout ce qui était stratégique était porté par UBFC. On espère les avoir convaincus sur ce sujet-là.

M. Chamagne.- Y a-t-il d'autres remarques ? (Néant).

Je vous remercie pour cette séance intense puisqu'il est un peu plus 18 heures.

Nous allons vite arriver dans une période de vacances. Je ne vous reverrai donc probablement pas tous prochainement. Je vous souhaite donc de passer d'excellentes vacances, des conditions qui, je l'espère, ne seront pas trop mauvaises. J'espère également que l'on se trouvera en présentiel mi-septembre pour le prochain CAC.

Je vous remercie et au revoir à tous.

- : - : - : - : - : - : -

(L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18 h 02).

Didier CHAMAGNE
Président du CAC UBFC

